



# PROCES-VERBAL

## COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

(C.D.A.)

Réunion restreinte du Mercredi 14 Octobre 2020 (19H00) au District Marne de Football

---

**Président** : Julien SAUCIER

**Ont participé** : Denis BERTIN - Steven CHOISEL - Stéphane DESANLIS - Bertrand GAUDRILLER  
– Gilles MOREAU - Gatien PIERROT – Julien SAUCIER – Gaël THOMAS

**Sont excusés** : René MOLLE – Yann NOIZET - Renaud POTIER

---

Julien SAUCIER remercie les membres de leur présence pour cette première réunion sous la forme restreinte.

Il est indiqué que l'ensemble des membres de CDA a été destinataire de l'ordre du jour et pouvait émettre des remarques et informations préalablement à la réunion.

La CDA présente ses sincères condoléances à Abdullah DURSUN suite au décès de son papa.

### **1. Validation procès-verbal de la CDA du 17 Septembre 2020**

Le procès-verbal de la CDA du 14 Septembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2. Fermeture des vestiaire par arrêté préfectoral**

La CDA prend acte de l'arrêté du Préfet de la Marne interdisant l'accès et l'utilisation des vestiaires collectifs pour le sport.

Evidemment cette décision impacte pleinement nos compétitions et les conditions d'accueil de nos arbitres.

Un débat s'engage entre les membres de la CDA pour déterminer les directives à proposer au comité directeur du District Marne de Football et aux arbitres.

Par conséquent, il est décidé :

- 1- Le choix est laissé aux arbitres d'arbitrer ou non dans ces conditions particulières. Un sondage sera réalisé par les désignateurs pour recenser les arbitres ne souhaitant plus arbitrer. Ce choix sera considéré comme valable pour toute la durée d'application de l'arrêté préfectoral sauf si l'arbitre décide de reprendre ses fonctions. Néanmoins, il est indiqué que si l'arrêté venait à perdurer, cela pourrait avoir des conséquences sur le statut de l'arbitrage. Les clubs seront donc avisés si leur arbitre ne souhaite plus arbitrer.
- 2- La CDA indique aux arbitres qu'ils doivent se présenter **au minimum 45 minutes avant le début de la rencontre.**
- 3- Dans ce cas, la CDA précise qu'il faut impérativement que les arbitres arrivent en tenue dans l'enceinte sportive, prêts à s'échauffer.
- 4- Il est impératif de laisser la tablette au club recevant durant le match qui sera le seul responsable en cas de dégradation
- 5- Si l'arbitre est observé, le débriefing aura lieu le soir du match, par téléphone, à une heure convenue entre l'observateur et l'arbitre.

### **3. Organisation de la FIA Octobre 2020**

Julien **SAUCIER** rappelle que si les conditions sanitaires s'aggravent, il est peu probable que la FIA se déroule aux dates indiquées. Néanmoins, il faut se préparer si la situation sanitaire le permet.

Gilles **MOREAU** présente les différents points qu'il souhaite aborder.

Au jour de la réunion, 14 candidats ont une inscription qui est confirmée, 8 candidats ont un dossier incomplet et 6 candidats sont préinscrits. Au total, 28 candidats potentiels seraient présents à la FIA.

Gilles **MOREAU** propose que l'on bloque les inscriptions à 40 candidats. Dans un tel cas, la formation serait divisée en 2 groupes de 20 candidats pour respecter le protocole sanitaire et assurer une formation optimale aux stagiaires.

La CDA valide cette proposition.

Un problème persiste concernant l'occupation des terrains. Il est pédagogiquement impossible d'alterner matin et après-midi sur le terrain pour les 2 groupes car cela aurait pour conséquence qu'un groupe pratiquerait l'activité sans l'avoir étudiée théoriquement en amont.

De ce fait, Gilles **MOREAU** doit prendre attache avec l'IR2F pour savoir si l'on peut avoir accès à 2 terrains au CREPS ou éventuellement trouver une autre solution adaptée aux exigences de la FIA.

Bertrand **GAUDRILLER** indique que pour une formation idéale, il serait intéressant que la FIA se déroule sur le premier terrain synthétique du CREPS près de l'entrée.

Gilles **MOREAU** demande à Stéphane **DESANLIS** de réaliser les cartons jaunes et rouges avec les différents motifs au dos pour aider aux mieux nos stagiaires.

Gilles **MOREAU** s'interroge sur la pertinence d'un livret pour les stagiaires qui ne reprend pas tous les documents que l'on doit délivrer aux stagiaires pendant la formation. Si tel n'est pas le cas, il faudrait prévoir de réaliser les photocopies.

Bertrand **GAUDRILLER** indique qu'il est possible de le faire au district mais qu'il faut avoir un budget.

Gilles **MOREAU** répond qu'il y a 4 € par candidat de réservés pour l'achat de boissons ou pâtisseries pour les stagiaires.

De plus, l'IR2F octroie un budget au district pour réaliser les photocopies des questionnaires.

Gatien **PIERROT** considère qu'il a été indiqué que l'IR2F devait fournir un stage en l'organisant. Il pense que les photocopies relèvent de la compétence de cette institution et de ses salariés et invite Gilles **MOREAU** à prendre attache avec eux avant de réaliser ces photocopies au district.

Gilles **MOREAU** conclut en précisant qu'il demandera à l'IR2F et au district si besoin.

Gilles **MOREAU** indique avoir reçu 20 masques pour les formateurs. De plus, il interroge la CDA sur l'organisation du module 7. Pour le moment, rien n'est prévu, la CDA attend l'évolution sanitaire et le nombre de candidats reçus.

Les formateurs de la FIA recensés pour cette session : Denis **BERTIN**, Steven **CHOISEL**, Luc **CLERGE**, David **DEUDON**, Bertrand **GAUDRILLER**, Maxence **LAURENT**, Gilles **MOREAU**, Jean-Marc **UDIN**, Gaël **THOMAS** et Michel **VUIBERT**.

Les résultats seront publiés et transmis par l'IR2F la semaine suivante la FIA. La correction sera assurée par Julien **SAUCIER** et Bertrand **GAUDRILLER** le dimanche soir.

#### **4. Pôle Jeunes**

Gaël **THOMAS** indique que tout va bien.

Gatien **PIERROT** lui demande s'il a envoyé un mail aux arbitres pour se présenter.

Gaël **THOMAS** précise que cela va être fait avec l'aide de Yann **NOIZET**. Julien **SAUCIER** est favorable à cet envoi rapidement.

Gaël **THOMAS** informe la CDA que suite à l'observation de Maxence **PANNIER**, ce dernier présente de grandes qualités arbitrales. Par conséquent, il va lui proposer de commencer à

arbitrer en catégories adultes. Si sa réponse est positive, il pourra arbitrer un premier match en catégorie D2.

Gaël **THOMAS** relate un incident lors d'une observation d'un JAD. Suite à un échange entre les membres, au regard de la gravité des faits allégués, la CDA lui demande de transférer le rapport de l'observation à la Commission Départementale de Discipline.

## 5. Désignations

Les désignations se déroulent correctement.

Steven **CHOISEL** relate quelques difficultés pour certains observateurs dans l'utilisation du nouveau modèle de rapport.

L'enregistrement des indisponibilités sur le compte FFF ne pose aucune difficulté majeure.

La CDA rappelle aux arbitres qu'ils ne leur appartient pas d'intervenir lorsque des spectateurs ne portent pas le masque. Cette prérogative est réservée au club recevant qui est responsable de la sécurité et de la police des terrains.

Julien **BIGAULT**, Brian **PAIN**, Damien **BERNIER**, Dimitri **BACQUET** et Yves **SOTTIMA** souhaitent mettre un terme à leur carrière d'arbitre. La CDA les remercie pour les services rendus.

Jacky **LEBRUN** nous informe qu'il ne sera pas désignable avant le début d'année 2021 suite à une intervention chirurgicale.

Nicolas **PERDREAU** nous a fait parvenir un certificat médical le privant d'arbitrage jusque fin Décembre 2020.

Adrien **PRUDHOMME** est toujours indisponible suite à son accident de voiture.

Victor **CHETOUANE** sera indisponible pendant 4 mois suite à un problème orthopédique.

Tom **COURLEUX** sera indisponible pendant la 1ère partie de saison suite à une opération chirurgicale.

Stéphane **DESANLIS** indique qu'il reste encore 13 arbitres District 3 et stagiaires qui n'ont pas renouvelé leur licence pour cette saison.

Il est demandé aux arbitres de bien respecter les horaires d'appel des désignateurs (**19h30-21h**) et de privilégier les demandes par mails plutôt que SMS et avec les adresses mails LGEF.

Les derniers accompagnements ont été effectués et les observations ont débuté.

La CDA accompagnera Kévin **MASSON**, arbitre en provenance du District des Landes, dès qu'il sera disponible. Son désignateur a échangé avec lui sur ce point.

James **FLAMERMONT** a réussi son examen avec une note de **13.95/20**, observé par Bertrand **GAUDRILLER**.

Eddy **LECOMTE** a réussi son examen avec une note de **15.55/20**, observé par Julien **SAUCIER**

Christopher **WATIER** a réussi son examen avec une note de **15.10/20**, observé par Bertrand **GAUDRILLER**

Patrick **BAPTISTA** a réussi son examen avec une note de **16,05/20**, observé par Luc **CLERGE**.

La CDA félicite ces arbitres pour leur future nomination.

Concernant le Futsal, Denis **BERTIN** indique qu'un arbitre qui n'a pas renouvelé.  
Il relate les différents problèmes de déplacement qui se posent.

Il indique qu'il a 2 blessés. Par conséquent, la CDA dispose de 10 arbitres désignables.

La CDA rappelle aux observateurs qu'ils doivent être désignés pour rédiger un rapport d'observation sur un arbitre, même pour un rapport conseil.

Si tel n'est pas le cas, apporter un conseil à un collègue n'est pas interdit mais cela doit se faire de préférence à l'oral et sans formalités.

Yann **NOIZET** a indiqué à l'écrit en amont de la réunion : que 26 JAD étaient désignables en ce 14 octobre 2020. Parmi les non désignables, il n'y a uniquement Kelhyan **GERARD** qui va bientôt pouvoir arbitrer.

Camille **DIDELET** arrête l'arbitrage. La CDA la remercie et lui souhaite bon courage.

Yassine **RHATTAT** n'arbitrera qu'une fois par mois.

Pour rappel, en fin de saison 2018/2019, le nombre de désignables a atteint 61 JAD.

Victor **CHETOUANE**, Bryan **GARDEL**, Elodie **DEPIT**, Tom **COURLEUX**, Nicolas **COIN**, Michaël **MAYEUX** officient en U18/U19 avec Stéphane **DESANLIS**.

Aucune nouvelle de Jérémy **PIESSENS** contacté fin septembre 2020.

Un petit groupe de JAD officient le samedi après-midi en tant qu'AA sur U15 GE, et en tant que central sur du U17R2, U15R2 ou des matchs U16 : Maxime **ALEXANDRE**, Mikelanxhelo **PAPUSHI**, Kévin **HURTAUX**, Enzo **GOFFETTE**, Sid Ali **YOUSFI** et Preston **DUPONT**.

Stephen **MERAT** part en Charente-Maritime dès le 26 octobre 2020.

Tom **DEROUSSY** va bientôt commencer à arbitrer sur ces catégories.

Les JAD stagiaires continuent leur apprentissage : Shanice **CHARLES**, Etienne **DEVOS**, Evan **DUROCHER** et Camille **COCHON** n'ont plus besoin d'arbitre-remplaçant.

Merci à Stéphane **DESANLIS** et Steven **CHOISEL** d'avoir repris la désignation des U16R1 au niveau des AA avec des adultes.

Concernant les observations et examens pratiques :

Quelques rapports-conseils ont déjà été effectués.

Kevin **POULAIN** souhaiterait devenir accompagnateur/observateur, la CDA est favorable à cette demande et soumet sa nomination au Comité Directeur.

Yann **NOIZET** se demande s'il peut faire passer des examens terrains à des arbitres qui n'ont pas assistés à 5 cours après la FIA comme prévu dans le règlement alors que cela est dû à la crise sanitaire et à la fermeture des centres de cours.

La CDA décide qu'exceptionnellement, ces arbitres peuvent passer leur examen terrain pour ne pas perdre de temps.

Yann **NOIZET** remercie les arbitres remplaçants et aussi les observateurs/accompagnateurs.

## **6. Courriers reçus depuis la dernière CDA**

Benrenguey **TOUNGHOU MAYOMBO** souhaiterait débiter la formation pour devenir candidat Ligue.

La CDA prend acte de cette demande et reviendra vers lui lorsqu'elle débutera pour l'examen de début de saison 2021-2022.

Frédéric **PREVOST** suite à un problème de santé ne peut pas faire valider son dossier médical. La Ligue refuse donc de lui valider sa licence d'arbitre.

Par conséquent, la CDA prend acte de cette impossibilité et décide que Frédéric **PREVOST** conservera son titre d'arbitre durant toute la durée de son incapacité. S'il reprend l'arbitrage, il sera classé District 3.

Romain **THIEBAULT** informe la CDA de son souhait d'arrêter sa fonction d'arbitre. La CDA en prend acte et le remercie pour son engagement.

Nicolas **PERDREAU** informe la CDA de son indisponibilité pour raisons médicales. La CDA en prend acte et lui souhaite un prompt rétablissement.

L'Entente Sportive Rémoise a demandé à plusieurs reprises comment leurs nouveaux arbitres pouvaient réaliser la Séance 7 de la FIA suite à leur indisponibilité à cette séance.

La CDA répond que suite aux problèmes sanitaires, une séance de rattrapage n'a pas pu avoir lieu. Par conséquent, ils invitent les arbitres stagiaires concernés à attendre la prochaine séance 7 suite à la FIA de fin octobre 2020.

Stéphane **DESANLIS** fait remarquer que le tirage de la coupe CHAUVIN-LESOEUR est assez tardive et cela rend compliqué la réalisation des désignations.

Bertrand **GAUDRILLER** en prend acte et le précisera aux services concernés.

La CDA rappelle à l'ensemble des acteurs qu'il n'y a aucun changement d'arbitre possible sur un match sauf s'il s'agit d'une demande émanant de l'arbitre lui-même avec des raisons valables et accord de la CDA.

Stéphen **MERAT** indique à la CDA qu'il va déménager en Charente-Maritime. La CDA en prend acte et lui souhaite une bonne continuation.

La CDA souhaiterait transformer la D2 Promotionnelle en D1 Promotionnelle pour mieux correspondre aux conditions de candidature de la CRA. Une réflexion doit avoir lieu sur ce point et pour éventuellement modifier le règlement intérieur.

#### **7. Echos d'autres instances**

Bertrand **GAUDRILLER** indique que les élections se préparent au District Marne de Football.

#### **8. Questions diverses**

Aucune question n'est posée.

#### **9. Date de la prochaine réunion**

La prochaine réunion de CDA aura lieu le 02 décembre 2020 à 19H00. Une convocation sera envoyée accompagnée de l'ordre du jour.

Une fois l'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22H00.

Le président : Julien **SAUCIER**

Le secrétaire de séance : Gatien **PIERROT**